

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

Etaient présents : Mme BONNIEUX – Mr BROGNIEZ – Mme DALLONGEVILLE – Mr FROT – Mme GABREAU – Mme GOGUET – Mme LARTIGUE – Mme LECHAU – Mme LENGLART – Mme LEPELTIER – Mr MAHEUT – Mr PERRAULT – Mme REFAIT – Mr RONSSIN – Mr TREGOAT

Absent : Mme GLODINON-ROBIN – Mr DREGE

Pouvoirs : Mr GUÉRIN pouvoir à Mme REFAIT
Mr HENNEBERT pouvoir à Mr MAHEUT
Mr LE DU pouvoir à Mme LENGLART
Mme LE NAIL pouvoir à Mme GABREAU
Mr NOTTET pouvoir à Mr PERRAULT
Mr PEREZ pouvoir à Mme LEPELTIER

Mme le Maire en ouverture de la séance, remercie tous les conseillers municipaux qui ont participé pendant cette mandature raccourcie aux différents commissions et conseils.

Elle les remercie pour leur engagement au service des Villersois et au-delà des différences politiques issues des précédentes élections, le climat s'est progressivement apaisé, signe qu'une nouvelle page s'ouvre pour Villers-sur-Mer.

602/26 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mme LENGLART

- Monsieur Stéphane PERRAULT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

603/26 ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 JANVIER 2026 : Rapporteur Mme LENGLART

- Le procès-verbal du 20 janvier 2026 est adopté à la majorité absolue – 20 pour – 1 contre : Mr Guérin

604/26 RAPPORT DE DELEGATION DU MAIRE : Rapporteur Mme LENGLART

- Rapport de délégation en vertu des délégations accordées à Mme le Maire :
Renouvellement occupation du domaine public LITTLE MANJO : 14.250 €/an

605/26 AVENANT CONCESSION CABINES DE PLAGES : Rapporteur Mr RONSSIN

Dans le cadre de la gestion du PLUi de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, un indicateur très important voit le jour à savoir le retrait de trait de côte.

En lien avec les autres communes, nous allons être obligés de réfléchir sur ce point et d'en fixer les limites géographiques.

De ce fait, la zone concernant les cabines de plage et les parasols pourra être impactée sérieusement et les dernières tempêtes ont bien démontré la sensibilité de ce front de mer.

Afin d'éviter tout conflit de gestion, il apparaît judicieux, avant de renouveler « cette sous-délégation » de proroger celle existante pour les 2 mois d'été 2026.

Ainsi, il est proposé d'achever la concession « Cabines de Plage » au 31 Août 2026.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité :

- La prorogation de la concession « Cabines de Plage » pour la saison 2026 (2 mois) et de manière effective jusqu'au 31 Août 2026
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

606/26 AVENANT MARCHE TRAVAUX COURANT DE VOIRIE : Rapporteur Mr BROGNIEZ

Il convient d'amener une précision sur le marché travaux courant de voirie, notamment sur l'article 2-1 « détermination des prix » ; qui contient les minimas et maximas relatifs aux sommes engagées.

Sans modifier l'équilibre général du MAPA ni les sommes indiquées, il convient d'indiquer qu'entre les reconductions 1 et 2, ce sont les minimas et maximas cumulés qui s'appliquent.

Cette précision permet de « lisser » les minimas et maximas sur 2 ans et en cumul et non année par année.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise la signature de cet avenant sur le MAPA « marché courant de voirie »
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

607/26 CONTRAT DE TERRITOIRE : Rapporteur Mme LEPELTIER

Le Département accompagne notre collectivité pour la réalisation des projets d'investissement dans le cadre de contrat de territoire 2022-2026.

Comme vous le savez, notre commune a obtenu une enveloppe financière en partenariat avec notre Communauté de Communes.

L'objet de cet avenant est de proroger ce contrat d'un an à savoir jusqu'au 31 Décembre 2027.

Il appartiendra à la future municipalité de prendre attache avec les différentes institutions et associations villersaises ou collectif de citoyens pour examiner la suite à donner au projet concerné par ce programme de subvention.

Vous trouverez ci-joint le projet d'avenant.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer cet avenant avec le Conseil Départemental
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

608/26 CONVENTION PETANQUE CLUB : Rapporteur Mr RONSSIN

Dans le cadre de la gestion de l'espace dédié à la Pétanque au complexe sportif et afin de clarifier les us et coutumes de toutes les parties, une convention « standard » se doit d'être mise à jour.

Cette convention prévoit surtout la mise à disposition des terrains de pétanque et les droits de chaque partie. Vous trouverez ci-joint le projet de convention.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

609/26 CONVENTION FIGHTING ACADEMIE CLUB : Rapporteur Mr RONSSIN

Dans le cadre de la gestion de l'espace dédié au Fighting Académie Club au complexe sportif et afin de clarifier les us et coutumes de toutes les parties, une convention « standard » se doit d'être mise à jour.

Cette convention prévoit surtout la mise à disposition du gymnase et les droits de chaque partie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

610/26 CONVENTION DENTO SHITO RYU KARATE CLUB COTE FLEURIE : Rapporteur Mr RONSSIN

Dans le cadre de la gestion de l'espace dédié au Dento Shito Ryu Karaté Club Côte Fleurie au complexe sportif et afin de clarifier les us et coutumes de toutes les parties, une convention « standard » se doit d'être mise à jour.

Cette convention prévoit surtout la mise à disposition du dojo du Stade André Salesse et les droits de chaque partie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

611/26 CONVENTION ACADEMIE DE SPORTS DE COMBAT ET SELF DEFENSE DE VILLERS : Rapporteur Mr RONSSIN

Dans le cadre de la gestion de l'espace dédié à l'Académie de Sports de Combat et Self Défense de Villers au complexe sportif et afin de clarifier les us et coutumes de toutes les parties, une convention « standard » se doit d'être mise à jour.

Cette convention prévoit surtout la mise à disposition du dojo du Stade André Salesse et les droits de chaque partie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

612/26 CONVENTION ASSOCIATION DES JEUNES VILLERSOIS : Rapporteur Mr RONSSIN

Dans le cadre de la gestion de l'espace dédié à l'Association des Jeunes Villersois au complexe sportif et afin de clarifier les us et coutumes de toutes les parties, une convention « standard » se doit d'être mise à jour.

Cette convention prévoit surtout la mise à disposition du gymnase et les droits de chaque partie.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité absolue (Mme GOGUET ne prend pas part au vote) – Pour : 19 – abstention 1 : Mr LE DU

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

613/26 CONVENTION ASTDV : Rapporteur Mr RONSSIN

Dans le cadre de la gestion de l'espace dédié à l'ASTDV au complexe sportif et afin de clarifier les us et coutumes de toutes les parties, une convention « standard » se doit d'être mise à jour.

Cette convention prévoit surtout la mise à disposition des terrains et vestiaires et les droits de chaque partie.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité absolue – Pour : 20 – Contre 1 : Mr LE DU

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

614/26 VENTE DE DELAISSÉ DE TERRAIN RUE DES MOUETTES : Rapporteur Mr BROGNIEZ

Notre attention a été attirée par Monsieur Franck LEBAILLIF sur une incohérence cadastrale au droit de sa propriété par l'existence d'un pan coupé qui altère son entrée.

La surface concernée est de 8 m² et un accord est intervenu avec le propriétaire moyennant une rétrocession de ces 8 m² pour 800 Euros.

Ce délaissé de terrain n'a aucun intérêt pour la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité absolue : (Mr MAHEUT ne prend pas part au vote) – Pour : 20

- Autorise cette vente de 8 m² moyennant la somme de 800 Euros,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

615/26 RETROCESSION BANDE DE TERRAIN RUE SICARD : Rapporteur Mr BROGNIEZ

Après de nombreuses années de négociation, la copropriété Villers Village accepte de rétrocéder la bande de terrain qui jouxte l'intersection entre la rue du Docteur Sicard et la rue Wickham.

Cette rétrocession se réalise à l'euro symbolique étant entendu que la Commune réalise le trottoir en supprimant la bande de terrain engazonnée.

Cette opération permet d'achever la continuité des trottoirs rue Sicard pour les piétons et de clore un dossier vieux de plusieurs dizaines d'années.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité absolue : (Mr PEREZ ne prend pas part au vote) – Pour : 20

- Autorise Madame le Maire à signer les documents d'arpentage à intervenir,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir moyennant l'acquisition de la bande de terrain à l'euro symbolique,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

616/26 RETROCESSION DE TERRAIN RUE CLEMENCEAU : Rapporteur Mme LENGART

La Commune de Villers sur Mer a la possibilité de récupérer, sans procédure d'expropriation ou autre, la bande de terrain située rue Clémenceau qui permet de renforcer la sécurité sur cet axe délicat.

Un accord amiable est intervenu avec les propriétaires – Mr et Mme POULAIN – pour rétrocéder à la Commune moyennant l'euro symbolique la bande de terrain concernée.

Bien entendu, la Commune conserve la maîtrise de la réserve publique sur l'ensemble de ce terrain dans sa globalité.

La Commune réalisera la barrière de séparation et la mise en forme routière ainsi qu'une toute petite esplanade de pique-nique qui permettra à tous les Villersois et aux visiteurs de bénéficier du panorama exceptionnel ainsi mis en valeur, et de façon sécurisée.

Cette opération est le fruit d'un rapprochement entre les services de la Commune et les propriétaires pour obtenir un projet d'intérêt général et qui préserve l'environnement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise cette acquisition de terrain moyennant l'euro symbolique,
- Autorise Madame le Maire à signer les documents d'arpentage à intervenir ainsi que l'acte notarié,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

617/26 RETROCESSION DE TERRAIN DOMAINE DES PINS : Rapporteur Mme LENGART

La commune de Villers sur Mer a la possibilité d'acheter moyennant l'euro symbolique les zones de terrain jouxtant les Champs Rabats ainsi que toute la zone longeant le ruisseau du Montcel.

La zone 2 pourra, dans le futur, accueillir un arboretum en entrée de ville, en accord avec le promoteur qui a donné un avis favorable.

Dans le cadre de ce projet, le promoteur effacera les réseaux EDF, la ligne haute tension et il procédera aux plantations. Les voiries neuves et réseaux intégrerons le domaine public sous la responsabilité des institutions responsable de ces compétences (Commune et Communauté de communes).

Cette opération d'intérêt général permettra à la Commune une maîtrise foncière sur des zones qui permettront une valorisation de notre patrimoine environnemental.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Procède à l'acquisition de ces zones moyennant l'euro symbolique,
- Autorise Madame le Maire à signer les documents d'arpentage et notariés à intervenir,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

618/26 EFFACEMENTS DE RESEAUX : Rapporteur Mr BROGNIEZ

La Commune de Villers sur Mer poursuit son programme d'effacement de réseaux et ce comme suit :

PROJETS	COUTS OPERATIONS TTC	PARTICIPATIONS COMMUNALES
RUES SICARD, STE ANNE, DU 8 MAI, DE LA PLANQUETTE, BOUCICAUT, FORIN ET BRIGADE PIRON Tranche 1 (23AME0026)	1 106 280,00 €	519 160,00 €
AVENUE DE LA BRIGADE PIRON, RUES GAMBETTA, CARPENTIER, SANDRET, HEROUVILLE ET LEONIE Tranche 2 (24AME0127)	884 460,00 €	450 610,00 €
AVENUE DE LA BRIGADE PIRON ET GEORGES CLEMENCEAU Tranche 3 (24AME0130)	283 920,00 €	146 440,00 €
RUES DU LT BAGOT, DE BEARN, DE VERDUN, PASTEUR, BOULARD, DE L'ETANG ET ST VAAST Tranche 4 (24AME0129)	864 120,00 €	447 040,00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité poursuit cette action d'effacement de réseau qui relève de l'intérêt général.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise le programme d'effacement de réseau comme sus indiqué et de poursuivre ces travaux ;
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions financières à intervenir
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

619/26 PROJET COMMEMORATION DES 250 ANS DE L'INDEPENDANCE AMERICAINE : Rapporteur Mme LENGART

Une opportunité se présente grâce à l'association l'Hémicycle, dans le cadre de la commémoration des 250 ans de l'indépendance Américaine, d'honorer une villersoise - Mme Anne Louise BOIVIN d HARDANCOURT BRILLON de JOUY qui s'est engagée auprès de Benjamin Francklin, de Gilbert du Motier, marquis de la Fayette et de Georges Washington.

Elle composa notamment le chant des insurgés et fut une intime de Mr Francklin.

Une relation étroite s'est établie avec l'Association américaine « Filles de la Révolution américaine » (National Society Daughters of the American Révolution) et la Commune, grâce aux diligences d'un grand passionné d'histoire, Claude TAJAN, notre DGS et « la semaine de l'Amérique » est programmée du 14 au 20 septembre 2026.

Le programme envisagé inclurait :

- La pose d'une plaque commémorative sur la tombe de Madame Anne-Louise Boivin d'Hardancourt Brillon de Jouy,
- Une exposition consacrée à la Révolution Américaine et à Monsieur de La Fayette,
- Une conférence sur la bataille de Saratoga,
- Un concert où seront exécutées les œuvres musicales de Madame Anne-Louise Boivin d'Hardancourt Brillon de Jouy (notamment la composition musicale « la marche des insurgés »).

En parallèle Monsieur de CAROLIS est mandaté par l'Ambassade US pour réaliser une opération « CRYPTORS » dont vous trouverez ci-joint le projet.

Le maître d'œuvre de cette opération est l'association « l'Hémicycle » car leurs représentants ont établi les contacts et développé les actions de commémoration.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité autorise la programmation de cette semaine consacrée à la célébration de l'indépendance de l'Amérique ;

- Autorise le projet « CRYPTORS » avec Monsieur de CAROLIS,
- Autorise l'association « L'Hémicycle » de poursuivre les préparatifs et la coordination de cette opération en lien avec l'EPIC SPACE et la Commune,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

620/26 MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS : Rapporteur Mme BONNIEUX

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité ouvre les postes suivants compte tenu des propositions d'avancements de grade et de promotion interne :

Avancements de grade : 9

Attaché hors classe : +1 ; Rédacteur principal de 1^{ère} classe : +1 ; Rédacteur principal de 2^{ème} classe : +1 ; Agent de maîtrise principal : + 3 ; Adjoint technique ppal de 2^{ème} classe : +2 ; Adjoint technique ppal de 1^{ère} : +1

Promotions internes : 8

Attaché : + 2 ; Technicien : +1 ; Chef de service de PM : +1 ; Rédacteur : +1 ; Agent de maîtrise : + 3

621/26 TARIF MARKETING MUNICIPAL : Rapporteur Mme LEPELTIER

Comme chaque année, il convient d'ajuster les tarifs de marketing territorial et ce conformément à nos liens sur la délégation du marketing territorial.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Actualise les tarifs du marketing territorial comme sus-indiqué,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

622/26 SUBVENTION EXEPTIONNELLE : Rapporteur Mr RONSSIN

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle :

- Les amis de la gendarmerie : 100 €

623/26 RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur Mr BROGNIEZ

Propriétaire : Copropriétaire de la SDC résidence Villa Terrasses – poker d'as représenté par AJASSOCIES
Adresse de l'immeuble : 09 rue de la falaise - 14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades principale & du mur séparation voisin : décapage, lavage haute pression et mise en peinture des façades
Montant des Travaux : 20 308.31€

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 €.

VIE COMMUNALE :

AUDIT FINANCIER

Madame Brigitte LEPELTIER présente l'audit financier et fait prendre acte à l'ensemble des conseillers municipaux de la bonne tenue financière de la commune qui est la conséquence d'une bonne gestion et d'une maîtrise de la politique fiscale.

Sans la politique fiscale menée, des difficultés financières seraient apparues.

AVANCEMENT PROJET POLYCLINIQUE

Mme le Maire présente l'avant-projet de polyclinique de rééducation fonctionnelle avec les soins médicaux et de réadaptation suivants : neurologie, locomoteur, addictologie et oncologie, cette dernière compétence ayant été récemment validée par l'ARS.

Le projet de construction appelle une compensation foncière pour compenser l'impact sur des zones humides, ce qui est réalisable dans le cadre du parc naturel et sportif et du terrain derrière le Paléospace. Il est précisé que ces travaux de compensation seront à la charge de l'entreprise.

Pour conclure, elle indique que c'est près de 200 emplois qui arrivent sur Villers-sur-Mer et qu'il appartiendra au futur Conseil municipal de clôturer ce projet qui aujourd'hui est quasiment bouclé.

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ À PRIX MAÎTRISE DES LOGEMENTS À CARACTÈRE SOCIAL

Mme le Maire fait part d'un projet sur un terrain de la famille RAAB qui consisterait à réaliser un programme de logement où se jumèleront accession à la propriété et des logements à caractère social à prix encadrés.

Ce projet est très important pour la commune, car il va permettre à de jeunes couples de pouvoir accéder à la propriété, et ce, sur un des derniers terrains disponibles dans la ville.

Pour cette réalisation, une adaptation du PLU intercommunal est nécessaire et la demande d'adaptation, mineure, a déjà été formulée à la communauté de communes qui révisé son PLU actuellement.

Ces constructions s'inscrivent pleinement dans la volonté des différentes municipalités qui se sont succédé de favoriser les résidences principales et l'implantation de jeunes couples ou de familles.

Ce projet, est fortement avancé, car le promoteur est en contact rapproché avec la famille propriétaire et que toutes les parties sont favorables à cette réalisation, il est à noter que le PLUi cadre la constructibilité de cette zone et que donc la modification sémantique demandée dans la révision ne porte que sur une précision à donner sur la nature du terme logement social qui devra être précisé, à savoir : « logement sociaux et terrains à prix encadrés ».

Le Conseil municipal dans son ensemble n'émet aucune objection ou remarque sur ce projet d'intérêt général.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Mme le Maire informe que la gendarmerie bénéficiera d'une partie du gymnase pour s'entraîner à la défense tous les vendredis de 14h à 19h.*
- 2- Jardin du souvenir des animaux : Mme le Maire remercie les services qui ont contribué à la création d'un jardin du souvenir des animaux ainsi que son adjointe Mme GABREAU pour sa coordination.*
- 3- MAMIP : Mme GOGUET présente l'avancement du projet qui ouvrira dans les jours à venir, elle remercie tous les services qui ont participé activement pour que cette ouverture intervienne dans les meilleurs délais.*
- 4- Loi EGALIM : Mme GOGUET rappelle l'obligation d'appliquer la loi EGALIM qui vise à produire à la cantine avec des produits tracés bio ou équitable, nous progressons dans cette obligation.*
- 5- Salle de remise en forme : Mme le Maire informe que la petite salle de remise en forme au-dessus des tribunes est rénovée et réactivée.*
- 6- Lettre de Villers sur mer : la parution de la lettre n'interviendra qu'en mai pour éviter toute polémique en période électorale.*
- 7- Mme le Maire présente Sébastien BOUSSIER, qui remplace Mr TAJAN à compter du 01 mars 2026, ce dernier est remercié chaleureusement par l'ensemble du Conseil Municipal.*
- 8- Mr FROT indique qu'il a fortement apprécié de travailler avec tous les membres de ce conseil et que ce fut une riche expérience.*

Mme le Maire clôt la séance à 21h30